



27190



Séance du conseil municipal

du jeudi 17 mars 2016

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Approuvé à l'unanimité

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent 405 954.28 € pour 564 844.32 € de recettes soit un excédent pour l'exercice de 158 890.04 € auquel s'ajoute l'excédent de 2014 : 151 383.76 € soit au total un **excédent cumulé** de **310 273.80 €**.

Section d'investissement : les dépenses sont de 592 167.01 €, les recettes sont de 542 3485.48 € soit un déficit de 49 821.53 €. Avec le report de l'excédent 2014 : 17 185.75 €, le **résultat cumulé** est **- 32 635.78 €**. Les opérations réalisées ont été les suivantes : remboursement du capital des emprunts, annuités du SIEGE, renforcements du réseau électrique à la Chête et Grande Rue, construction du restaurant scolaire, horloge à l'église, remplacement de bouches à incendie à Mare La Ville, pose d'horloges astronomiques pour l'éclairage public, achat de logiciels pour la mairie, achat d'un désherbeur thermique, d'une débroussailleuse. Les recettes sont constituées principalement par les subventions, le fonds de compensation de tva, la taxe d'aménagement, les 2 emprunts. **Solde de clôture** : les deux sections confondues le résultat global cumulé est de **+ 277 638.02 €**.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU COMMERCE

Approuvé à l'unanimité

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent à 3 017.54 € contre 8 400 € de recettes soit un excédent pour l'exercice de 5 382.46 € auquel s'ajoute l'excédent de 2014 : 1 136.27 € soit au total un **excédent cumulé** de **6 518.73 €**.

Section d'investissement : les dépenses sont de 4 476.04 €, les recettes sont de 13 645.07 € soit un **excédent** de **9 169.03 €**. Avec le report du déficit de 2014, 12 245.07 €, le résultat cumulé est de **- 3 076.04 €**. Les opérations réalisées ont été les suivantes : remboursement du capital de l'emprunt.

Solde de clôture : les deux sections confondues, le résultat global cumulé est de **+ 3 442.69 €**.

3. DEVIS TRAITEMENT INFILTRATIONS BATIMENT COMMUNAL

Le devis de l'entreprise Normandie Termites de 2 931.60 € ht est accepté pour des travaux de traitement des remontées capillaires à l'agence postale, à l'entrée de la mairie et dans la classe de M. PERRIER. En fait la présence d'humidité est constatée le long de la rampe d'accès.

4. INAUGURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Préfet, ayant donné ses disponibilités, celle-ci aura lieu le samedi 21 mai 2016 à 11 heures.

5. CONVENTION AVEC LE SIVOS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Une convention doit être établie entre la commune du Fidelaire et le SIVOS 2000 du Pays d'Ouche afin de régir l'occupation, la gestion et le fonctionnement de ce nouveau restaurant. Aussi, les élus de la commune, siégeant au sein de la commission restauration du SIVOS, ont rédigé un projet de contrat que le conseil municipal a accepté.

Ce projet sera présenté pour discussion à l'ensemble des membres de la commission restauration, puis une fois validé, il sera soumis à l'approbation des organes délibérants de chaque collectivité.

Fait au Fidelaire, le 23 mars 2016

